

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

IV^e REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU SAMEDI 24 DECEMBRE 2022**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**

Deuxième Secrétaire parlementaire

- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

Quatrième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour : dossier n°31 relatif au projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

La séance plénière du samedi 24 décembre 2022 s'est ouverte à 09 heures 12 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 03
- absents non excusés : 04
- présents : 64
- procurations : 03
- votants : 67

2. L'annonce

Le compte rendu analytique de la séance plénière du samedi 17 décembre 2022, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président de l'Assemblée législative de transition a fait un rappel des dispositions des articles 46, 47, 62 et 63 de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances. Ainsi, l'ossature du projet de loi est présentée en deux parties, à savoir les dispositions relatives aux ressources et aux charges, et les dispositions relatives aux charges par ministères et institutions.

3. L'examen du dossier n°031

3.1- La présentation de la synthèse du rapport général de la COMFIB

Le rapport n°030-2022/ALT/COMFIB de la Commission des Finances et du Budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Mamadou YARO, Rapporteur général, a recommandé l'adoption du projet de loi.

3.2. La présentation des synthèses des rapports pour avis des quatre autres commissions générales

Les rapports pour avis, de la Commission du Développement durable (CDD), de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) ; de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH), à travers la présentation, tour à tour, des synthèses de leurs rapports, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

4. La déclaration du ministre de l'Economie, des finances et de la prospective

Dans sa déclaration, Monsieur Aboubacar NACANABO, ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, a relevé que le présent projet loi de finances intervient dans un contexte marqué par une situation sécuritaire toujours préoccupante couplée au ralentissement de l'activité économique dû aux effets de la maladie à coronavirus et de la crise russo-ukrainienne.

Cela nécessite, pour plus d'efficacité dans l'action gouvernementale, de faire une allocation rationnelle des ressources au profit des principales priorités. En tête, on a les secteurs de la défense et de la sécurité, les secteurs sociaux tels la santé, l'éducation, le développement rural, l'action humanitaire, tout en consentant des efforts substantiels pour accompagner tous les autres ministères et institutions.

Le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, a été élaboré sur la base des orientations de la circulaire budgétaire et des priorités et choix stratégiques budgétaires définis par le gouvernement. Il s'agit, notamment, d'améliorer davantage le recouvrement des recettes ordinaires par la poursuite des réformes en cours au niveau des régies de recettes. Il s'agit aussi de mettre l'accent sur la digitalisation des procédures et la lutte contre la fraude.

Afin d'accroître significativement les ressources propres, des propositions de nouvelles dispositions fiscales ont été faites dans le sens de permettre, d'une part, l'élargissement de l'assiette fiscale et, d'autre part,

l'amélioration du rendement de certains impôts. Des mesures de faveur fiscale sont également proposées.

Enfin, le gouvernement compte poursuivre les actions de renforcement des capacités des régies de recettes, pour une plus grande optimisation de la mobilisation des ressources propres et de rationalisation des dépenses publiques.

5. Le débat général

5.1- Les questions et les préoccupations des députés

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- La précision du budget alloué au pilier 4 : réconciliation nationale ;
- le faible taux d'allocation budgétaire au secteur de l'agriculture ;
- la non prise en compte de la formation professionnelle et du faible taux d'allocation budgétaire au secteur de la jeunesse ;
- les sources et mécanismes de financement pour combler le déficit budgétaire qui s'élève à plus de 604 milliards de francs CFA ;
- la baisse du budget alloué au secteur de la sécurité alimentaire ;
- l'insuffisance de ressources destinées aux conférences pédagogiques ;
- l'absence de visibilité de la question de la refondation de l'Etat dans le présent budget ;
- l'assurance d'une dotation régulière de la ligne budgétaire pour la construction de l'hôpital militaire ;
- le prélèvement de 1% du revenu des travailleurs pour le Fonds de soutien aux Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP).

(A la suite des questions posées par la plénière, la séance a été suspendue à 12 heures 05 minutes, puis reprise à 14 heures 05 minutes avec les éléments de réponse apportés par le gouvernement).

5.2- Les réponses du gouvernement

Sur la précision du budget alloué au pilier 4 relatif à la réconciliation, Monsieur Aboubacar NACANABO, ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, a expliqué que cela correspond aux dépenses de fonctionnement.

Par rapport au faible taux d'allocation budgétaire au secteur de l'agriculture, il faut reconnaître que l'engagement de Maputo qui fixe cette allocation de 10% du budget, n'a pas été atteint. Cependant, la lecture du budget ne doit pas se faire uniquement sur le pourcentage alloué au ministère chargé de l'agriculture, car de nombreux projets et programmes financent ce secteur. En outre, il y a la contribution du secteur privé agricole.

Concernant la formation professionnelle et le faible taux d'allocation budgétaire au secteur de la jeunesse, la question est réglée par le truchement des ministères qui interviennent dans ce domaine en termes de formation, de promotion du secteur privé et de recrutement des jeunes diplômés.

Pour combler le déficit budgétaire de plus de 604 milliards de francs CFA, il est prévu, non seulement des emprunts obligataires sur le marché financier régional, mais également des emprunts programmes ou appuis budgétaires.

La baisse du budget alloué au secteur de la sécurité alimentaire est due au fait que plusieurs ministères interviennent sur la question. Il y a d'ailleurs un projet en cours sur la campagne agricole en saison sèche, d'un montant de 10.000.000.000 FCFA où des aménagements seront faits dans les zones sécurisées, à proximité des barrages. La mise en œuvre de ce projet contribuera à assurer la sécurité alimentaire et à employer les Personnes déplacées internes (PDI). Par ailleurs, la Société nationale de Gestion des Stocks de Sécurité alimentaire (SONAGESS) apporte aussi sa contribution à la sécurité alimentaire.

S'agissant de l'insuffisance de ressources destinées aux conférences pédagogiques, des réflexions doivent être engagées sur la question. Des reformes dans le sens à tenir des conférences en ligne peuvent être proposées au niveau des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

A propos de l'absence de visibilité de la question de la refondation de l'Etat dans le présent budget, on se rend compte qu'en examinant minutieusement ce budget, le volet sécurité n'a pas diminué. C'est uniquement le volet administration qui est réduit, parce que les questions religieuses relèvent désormais de la compétence d'un autre ministère. De plus, on trouve dans chaque ministère des actions qui entrent dans le cadre de la refondation.

En ce qui concerne l'assurance d'une dotation régulière de la ligne budgétaire pour la construction de l'hôpital militaire, le ministre a rassuré que chaque année, l'allocation budgétaire sera faite, jusqu'à la finalisation de la construction de l'hôpital militaire. Au titre de l'année 2023, 15 milliards de francs CFA seront débloqués pour cela.

Quant au prélèvement de 1% sur le revenu des travailleurs pour le soutien des VDP, le fonds y relatif est estimé à 100 milliards de francs CFA. Il est destiné à la prise en charge des VDP dont la part contributive des travailleurs est de 20 milliards de francs CFA, correspondant au prélèvement de 1% du salaire mensuel. Mais, les entreprises, tout comme les autres secteurs d'activités, sont également concernées par la mesure, à travers les taxes et autres impôts.

6. Déclarations des groupes parlementaires sur le projet de budget tenant lieu d'explication de vote

Les cinq groupes constitués de l'ALT ont fait leur déclaration en félicitant l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 et ont décidé de voter « pour » le projet de loi. Il s'agit des groupes constitués suivants :

- Représentants du Chef de l'Etat ;
- Forces de défense et de sécurité ;
- Forces vives des régions ;
- Partis politiques ;
- Organisations de la société civile.

7. Examen et adoption du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023

(Le quorum est passé de 67 à 71 votants avec l'arrivée de quatre députés en cours de séance).

Les députés ont procédé à l'examen et à l'adoption, partie par partie, titre par titre et article par article du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

L'épargne budgétaire s'élève à 273.177.472.000 FCFA, contre 570.000.000.000 FCFA en 2022. Le déficit budgétaire est de 604.652.931.000 FCFA.

Les Comptes d'Affectation spéciale du Trésor (CAST), d'un montant total de 175.645.447.000 FFCFA, sont au nombre de treize (13) et répartis comme suit :

✓ ***Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation :***

- compte spécial n°148 « Gestion des frontières ».

✓ ***Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective :***

- compte spécial n°125 « Plan d'actions de la stratégie nationale de microfinances » ;
- compte spécial n°131 « Développement de la statistique » ;
- compte spécial n°132 « Cadastre fiscal » ;
- compte spécial n°142 « Remboursement de crédits TVA » ;
- compte spécial n°154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière ».

✓ ***Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale :***

- compte spécial n°129 « Soutien à la modernisation de l'administration publique ».

✓ ***Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi :***

- compte spécial n°144 « Appui à la formation professionnelle ».
- ✓ **Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique :**
 - compte spécial n°128 « Développement du système de santé ».
- ✓ **Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales :**
 - compte spécial n°126 « Soutien au développement de l'enseignement de base » ;
 - compte spécial n°127 « Cantines scolaires du secondaire ».
- ✓ **Ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat :**
 - compte spécial n°130 « Opération lotissement centres urbains et ruraux du Burkina Faso » ;
 - compte spécial n°143 « Approvisionnement en eau et assainissement » .

Le compte spécial n°154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière » a été nouvellement créé.

Les autorisations d'engagement de ces comptes ont été adoptés par la plénière à l'unanimité des 71 votants.

Le projet de loi, dans son ensemble, qui se chiffre en recettes à 2.631.200.000.000 FCFA et en dépenses à 3.235.913.624.000 FCFA, a été mis aux voix et adopté à l'unanimité des 71 votants, conformément à l'article 103, alinéa 2 de la Constitution.

Avant de lever la séance, le Président de l'Assemblée législative de transition a remercié les uns et les autres pour le travail abattu. Il a, au nom de tous les députés et en son nom propre, exhorté le gouvernement à une utilisation efficiente des ressources du budget pour la réalisation des missions de la Transition. En retour, les députés s'engagent à faire les contrôles nécessaires, en temps opportun, pour s'assurer de la bonne utilisation de ces ressources.

Il a terminé en souhaitant un joyeux Noël à tous les chrétiens du Burkina Faso, tout en ayant une pensée pour les FDS actuellement au front, et une bonne année 2023 à tous.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour une date ultérieure.

La séance plénière a pris fin à 18 heures 34 minutes.

Ouagadougou, le 27 décembre 2022.

Le Secrétaire de séance



Yaya KARAMBIRI

Quatrième Secrétaire parlementaire

Le Président de séance



Ousmane BOUGOUMA
Président de l'ALT